Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-0723-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 18 mars 2025 à 14 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 25 février 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège à l'antenne du conservatoire de Manosque, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Etaient excusés :
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-0723-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-0723-DE

Délibération n° D–2025–07 (18/03)

OBJET : Convention financières transitoires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu la M57 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Vu l'avis favorable du Responsable du service de gestion comptable de Digne les Bains,

Exposé des motifs –

La présidente informe que les statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence vont être réactualisés en fonction du nouveau parc de financement.

La Présidente indique qu'il est nécessaire de passer des conventions transitoires de financement pour permettre la continuité du fonctionnement et dans l'attente des nouveaux statuts qui fixeront le mode de calcul des participations financières des collectivités membres. Un versement est demandé aux deux Communautés d'agglomération sur la base des versements de 2024, les conventions sont annexées.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE les deux conventions transitoires, jointes en annexe, permettant aux deux agglomérations : Durance Luberon Verdon agglomération et Provence Alpes agglomération, d'effectuer des versements transitoires sur la base des versements de 2024 ;

APPROUVE les modalités des versements transitoires qui sont précisées dans chacune des conventions ci-jointes ;

AUTORISE la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 18 mars 2025
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-0723-DE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-0723-DE

CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE THÉÂTRE 04 DÉPARTEMENTAL

DLV AGGLO DURANCE LUBERON VERDON

N° 2025 - 04

CONVENTION FINANCIERE TRANSITOIRE

Entre

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par Monsieur Camille GALTIER, son président, autorisé par délibération du Bureau communautaire datée du ……,

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Madame Laurie SARDELLA, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 18 mars 2025 ;

Il est convenu :

Article 1 : OBJET

Les statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence vont être réactualisés en fonction du nouveau pacte de financement.

Article 2 : CONTRIBUTION STATUTAIRE POUR L'EXERCICE 2024

Pour rappel, la contribution statutaire, au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence pour l'exercice 2024, pour la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon était de 730 464 €.

Article 3 : VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 2025

Pour pouvoir pallier les dépenses de fonctionnement du 1er trimestre 2025 du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-0723-DE

départemental des Alpes de Haute-Provence, la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon a déjà versé la somme de 182 616 € au mois de janvier 2025 à titre d'acompte.

Article 4 : VERSEMENT TRANSITOIRE

Pour permettre la continuité du fonctionnement et dans l'attente des nouveaux statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence qui fixeront le mode de calcul des participations financières des collectivités membres, un versement transitoire est demandé à la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon sur la base des versements de 2024, soit la somme de **365 232 €** (deux versements de 182 616 €)

Article 5 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Monsieur le responsable du service de gestion de Digne les Bains, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne les Bains, le

Le Président de La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon,	La Présidente du syndicat mixte du conservatoire,
Camille GALTIER	Laurie SARDELLA

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-0723-DE

CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE THÉATRE 04 DÉPARTEMENTAL

provence alpes agglo

N° 2025 - 03

CONVENTION FINANCIERE TRANSITOIRE

Entre

La Communauté Provence Alpes Agglomération, représentée par Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ;

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Madame Laurie SARDELLA, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 18 mars 2025 ;

Il est convenu :

Article 1 : OBJET

Les statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence vont être réactualisés en fonction du nouveau parc de financement.

Article 2 : CONTRIBUTION STATUTAIRE POUR L'EXERCICE 2024

Pour rappel, la contribution statutaire, au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence pour l'exercice 2024, pour la Communauté Provence Alpes Agglomération était de 560 536 €.

Article 3 : VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 2025

Pour pouvoir pallier les dépenses de fonctionnement du 1er trimestre 2025 du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, la Communauté Provence Alpes Agglomération a déjà versé la somme de 140 134 € au mois de janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 004-250400868-20250318-0723-DE

Article 4 : VERSEMENT TRANSITOIRE

Pour permettre la continuité du fonctionnement et dans l'attente des nouveaux statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence qui fixeront le mode de calcul des participations financières des collectivités membres, un versement transitoire est demandé à la Communauté Provence Alpes Agglomération sur la base des versements de 2024, soit la somme de **280 268 €** (deux versements de 140 134 €)

Article 5 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Monsieur le responsable du service de gestion de Digne les Bains, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne les Bains, le

La Présidente de Provence Alpes Agglomération,	La Présidente du syndicat mixte du conservatoire,
Patricia GRANET-BRUNELLO	Laurie SARDELLA